

Budokan Judo Saint Orens



Charte environnementale

Conscient de l'impact des activités humaines sur le climat et la qualité de l'air (<https://www.ipcc.ch/>), le BJSO souhaite limiter l'empreinte de ses activités sur l'environnement. Il s'engage ainsi sur 12 actions simples, non hiérarchisées, à valeur d'exemple de comportement éco-responsable :

1. Privilégier l'utilisation du ferroviaire au dépend de l'aérien pour des déplacements < à 3 h. Favoriser le covoiturage lors des déplacements.
2. Privilégier les réunions en visio-conférence si elles impliquent de longs déplacements de nombreux participants en présentiel.
3. Favoriser la sobriété numérique. Privilégier notamment le dépôt de documents lourds (>1 Mo) sur un site dédié accessible à tous lors d'échanges de courriels.
4. Minimiser la consommation de papiers. Dématérialiser tout ce qui peut l'être.
5. Suivre, en concertation avec la mairie, l'avancement de la construction de la piste cyclable menant au dojo. Privilégier son utilisation lorsqu'elle sera en service.
6. Etre attentif à la végétalisation des abords du dojo, en concertation avec la mairie.
7. Utiliser en priorité les ampoules basse consommation lors de l'éclairage du dojo.
8. Utiliser des gourdes personnelles et non des bouteilles plastiques jetables lors des entraînements. Privilégier l'utilisation de couverts non jetables lors des pots.
9. Recycler le matériel usagé, notamment les kimonos devenus trop petits pour les plus jeunes.
10. Privilégier le « fais-le-toi-même » pour le matériel sportif. Partager les tutoriels.
11. Privilégier la production en circuit court lors des manifestations impliquant une restauration.
12. Sensibiliser les pratiquants et les accompagnants aux comportements écoresponsables.

(Version 2.0 : 8 janvier 2022)